

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 22 février 2018

INFO PRESSE

Résultats de l'appel à projets pour l'investissement des collectivités publiques en faveur de l'accessibilité aux loisirs des personnes en situation de handicap **« Handi'loisirs »**

Contexte

En septembre 2017, le gouvernement a lancé un appel à projets pour l'investissement des collectivités publiques en faveur de l'accessibilité aux loisirs des personnes en situation de handicap baptisé *Handi'loisirs*. Une initiative inscrite dans le cadre du Schéma Directeur du Handicap et de la Dépendance.

Les candidats avaient jusqu'au 17 novembre 2017 pour soumettre leur projet, date à laquelle douze projets de six collectivités différentes ont été réceptionnés (Province Sud et Nord, Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa, parc des Grandes Fougères).

Un jury de sélection présidé par Christopher Gyges, membre du gouvernement en charge notamment de la solidarité et du handicap, et composé de représentants des associations du secteur, s'est ensuite réuni le 20 février et a retenu cinq projets parmi les douze sélectionnés.

Cet appel à projets, doté d'une enveloppe de 25 millions de francs, est une première en Nouvelle-Calédonie.

Pour rappel, 6 850 adultes et 1 650 enfants sont reconnus handicapés en Nouvelle-Calédonie

Les objectifs de l'appel à projets

Le gouvernement souhaite inciter financièrement les collectivités publiques pour qu'elles réalisent des aménagements permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder aux mêmes loisirs que les Calédoniens, sans être exclusifs. Ces aménagements doivent être en accord avec les orientations du schéma en cours d'élaboration, et à ce titre, favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Au-delà du soutien financier accordé aux collectivités retenues, le gouvernement entend valoriser ces initiatives et mettre en réseau les acteurs afin que les projets réalisés puissent être partagés par tous.

Le cadre de l'appel à projets

L'appel à projet est orienté sur :

- l'accessibilité aux loisirs de plein air et de proximité pour tous :
 - aménagement pour l'accessibilité des plages, des rivières, des espaces naturels, des sites patrimoniaux et sites naturels, des espaces urbains de loisirs, places, parcs, parcs de jeux pour enfants...
 - ou des équipements associés (mobilier de jeux, de sports, de loisirs...)
- les aménagements et équipements favorisant l'accès à la culture :
 - accessibilité à l'offre de diffusion dans les lieux et espaces culturels ;
 - accessibilité aux pratiques artistiques.

Les projets retenus

- **Parc provincial des Grandes Fougères** : projet de sentier pédagogique aménagé comprenant des aires d'observation et de repos (4,370 millions de francs).
- **Ville de Dumbéa** : réalisation de chemins d'accès à la plage de Nourée pour les personnes à mobilité réduite (3,645 millions de francs).
- **Ville du Mont-Dore** : travaux d'aménagement des locaux de l'association des Piroguiers du Mont-Dore afin de favoriser l'accès aux activités socio-éducatives du centre de vacances et de loisirs, qui accueille depuis de nombreuses années des personnes en situation de handicap (3,540 millions de francs).
- **Province Nord** : dans le cadre de l'aménagement d'un sentier pédestre et pour vélo tout terrain, aménagement spécifique pour les personnes en situation de handicap : sécurisation des sentiers par des bordures pour personnes malvoyantes, agrès work-out adaptés (1 million de francs).
- **Province Sud** : achat d'un tricycle à assistance électrique pour permettre aux personnes lourdement handicapées de se promener sur les boucles de Tina ou la promenade Pierre-Vernier. Cet équipement, géré par la province Sud, sera accessible à tous sur simple réservation (960 000 francs).